

**EXTRAIT du
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**



Séance du 2 décembre 2025

Présidence de Monsieur Bernard COMBES, Maire

L'an deux mil vingt-cinq et le deux décembre à 19 heures le Conseil Municipal de la Ville de TULLE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard COMBES.

N°25a

Etaient présents : M. Bernard COMBES, Maire, M. Jacques SPINDLER, Mme Sylvie CHRISTOPHE, M. Michel BOUYOU, M. Fabrice MARTHON, Mme Sandy LACROIX, M. Stéphane BERTHOMIER, Maires - Adjoints, M. Pascal CAVITTE, M. Michel BREUILH, Mme Ana-Maria FERREIRA, Mme Christèle COURSAT, Mme Yvette FOURNIER, Mme Christine BUISSON-COMBE, M. Yvon DELCHET, M. Patrick BROQUERIE, Mme Zohra HAMZAOUI, M. Serge HULPUSCH, M. Clément VERGNE, M. Sébastien BRAZ, M. Raphaël CHAUMEIL, M. Henry TURLIER, Mme Micheline GENEIX, M. Pierre DESJACQUES, soit 23 Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentés : M. Jérémie NOVAIS par M. Bernard COMBES, Mme Christiane MAGRY-JOSPIN par Mme Sylvie CHRISTOPHE jusqu'à 20h00, Mme Ayse TARI par Mme Yvette FOURNIER, M. Gérard FAUGERES par M. Patrick BROQUERIE, Mme Christine DEFFONTAINE par M. Sébastien BRAZ, M. Dorian LASCAUX par M. Raphaël CHAUMEIL

Etaient absents : Mme Aïcha RAZOUKI, Mme Stéphanie PERRIER, Mme Anne BOUYER, M. Grégory HUGUE.

Monsieur Clément VERGNE remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Décision Modificative n°2 - Budget Ville

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,
- Vu sa délibération n°4a3 du 10 avril 2025 portant approbation du Budget Ville pour l'exercice 2025 et ses états annexes,
- Vu sa délibération n°26 du 24 juin 2025 décidant les modifications budgétaires présentées dans la décision modificative n°1,
- Vu sa délibération n°17 du 7 octobre 2025 décidant les modifications budgétaires présentées dans la décision modificative n°2,
- Considérant qu'il convient d'effectuer divers aménagements budgétaires,

Après en avoir délibéré, par 24 voix pour et 5 abstentions

1 - Décide les modifications budgétaires présentées dans le document ci-annexé présenté par nature, adopté par chapitre et dont le montant par section s'élève à :

- section de fonctionnement : -500 €
- section d'investissement : - 1 499 571 €

2- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télerecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr



La secrétaire de séance

Clément VERGNE

Transmis au Contrôle de Légalité le : 04 DEC. 2025
Date et ref de l'accusé de réception : 04 DEC. 2025

DM3 - VIUE25
DM3 - VIUE25S

V - ARRETE ET SIGNATURES

ARRETE ET SIGNATURES

A

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 24

Nombre de suffrages exprimés : 29

VOTES :

Pour : 24

Contre : 0

Abstentions : 5

Date de convocation : 25/11/2025

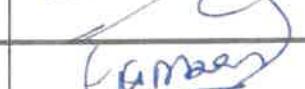
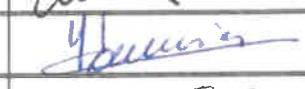
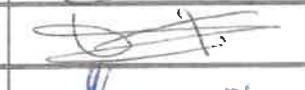
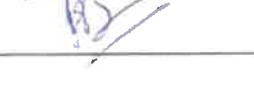
Présenté par Le Maire (1),

A Tulle, le 02/12/2025

Délibéré par l'assemblée Le Conseil Municipal (2), réunie en session

A Tulle, le 02/12/2025

Les membres de l'assemblée délibérante Le Conseil Municipal (2),(3).

01 - COMBES Bernard	
02 - SPINDLER Jacques	
03 - CHRISTOPHE Sylvie	
04 - BOUYOU Michel	
05 - PERRIER Stéphanie	
06 - MARTHON Fabrice	
07 - LACROIX Sandy	
08 - NOVAIS Jérémie	
09 - MAGRY JOSPIN Christiane	
10 - BERTHOMIER Stéphane	
11 - CAVITTE Pascal	
12 - BREUILH Michel	
13 - FERREIRA Anna-Maria	
14 - COURSAT Christèle	
15 - FOURNIER Yvette	
16 - BUISSON-COMBE Christine	
17 - DELCHET Yvon	
18 - TARI Ayse	
19 - BROQUERIE Patrick	

V – ARRETE ET SIGNATURES**ARRETE ET SIGNATURES**

Envoyé en préfecture le 04/12/2025

Reçu en préfecture le 04/12/2025

Publié le

ID : 019-211927207-20251202-DM3_VILLE25S-AU

52025

20 - FAUGERES Gérard

21 - HAMZAoui Zohra

22 - HULPUSCH Serge

23 - DEFFONTAINE Christine

24 - VERGNE Clément

25 - RAZOUKI Aïcha

26 - BRAZ Sébastien

27 - HUGUE Grégory

28 - CHAUMEIL Raphaël

29 - BOUYER Anne

30 - TURLIER Henry

31 - GENEIX Micheline

32 - DESJACQUES Pierre

33 - LASCAUX Dorian

Certifié exécutoire par Le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 04/12/2025, et de la publication le 04/12/2025

A Tulle, le 04/12/2025

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

